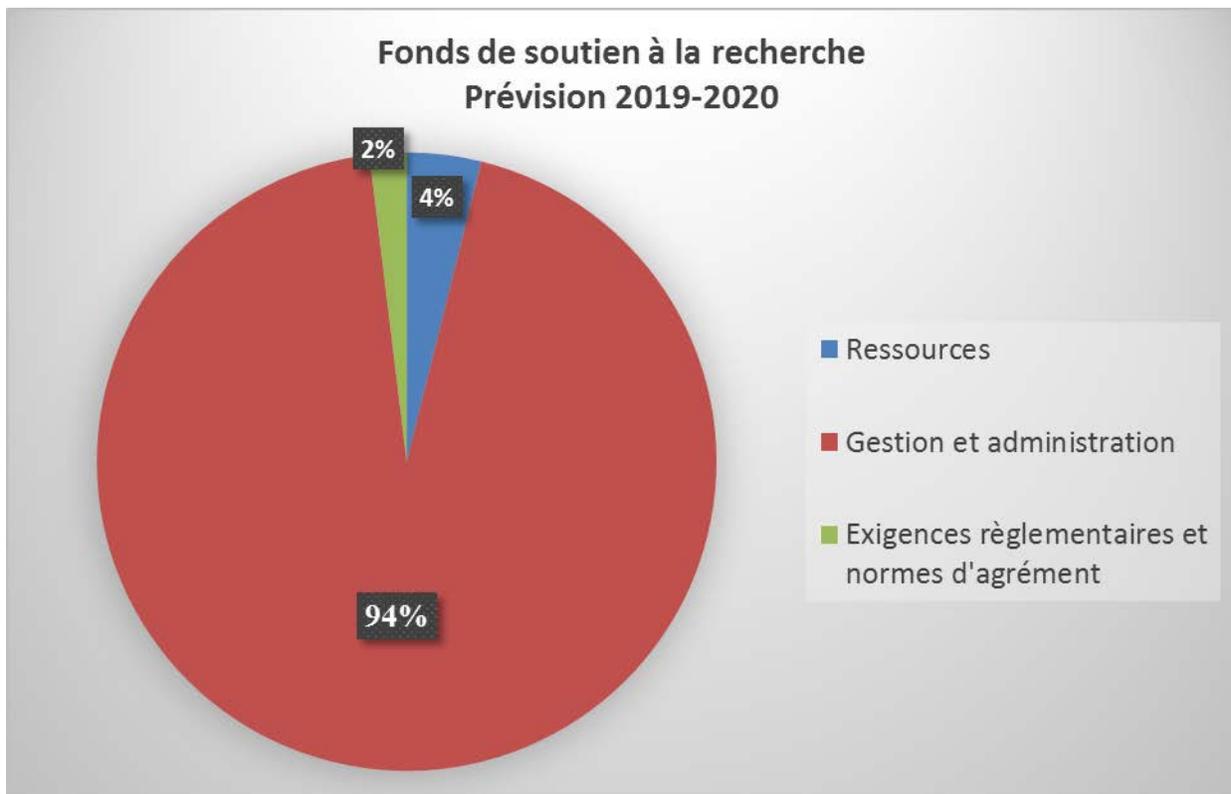


Fonds de soutien à la recherche

Subvention 2019-2020 : 416 106\$

Gestion et administration

Le Fonds de Soutien à la Recherche (FSR) a permis à l'ENAP de constituer un bureau de la recherche qui vient en appui aux chercheurs et aux étudiants chercheurs. Grâce à ce financement, trois ressources professionnelles et deux techniques consacrent entre 35% et 100% de leur temps au soutien administratif, au développement de la recherche et au suivi du financement de la recherche. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, 94% de la subvention FSR est consacré au volet *Gestion et administration*.



Exigences réglementaires et normes d'agrément

Installations et Ressources

Le Fonds de soutien à la recherche permet également à l'ENAP d'assurer les frais entourant les activités conduites par son comité d'éthique de la recherche (CER-ENAP : 2% du budget) de même que l'acquisition de ressources pour ses bibliothèques (4%).



FONDS DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Formulaire de validation des organismes affiliés

SECTION A: DÉTAILS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR

Établissement demandeur	École nationale d'administration publique
Nom	Josée Gauthier
Titre	Conseillère développement de la recherche
No de téléphone	418-641-3000, poste 6376
Courriel	josee.gauthier@enap.ca

SECTION B: MODALITÉS DE LA SUBVENTION DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

En soumettant le présent formulaire et en présentant une demande de financement, **l'établissement demandeur et le futur détenteur de la subvention** (le président, le recteur, le directeur ou tout autre représentant autorisé de l'établissement demandeur) acceptent les conditions régissant le Fonds de soutien à la recherche telles qu'elles sont énoncées dans le site Web du Fonds (<http://www.rsf-fsr.gc.ca/home-accueil-fra.aspx>) :

- Le futur détenteur de la subvention a pris connaissance du contenu du formulaire et atteste que l'information qui y est fournie est exacte.
- L'établissement demandeur confirme qu'il est admissible au financement du Fonds de soutien à la recherche selon les [critères d'admissibilité](#) du Fonds.
- Les dépenses seront autorisées conformément aux politiques et aux exigences du Fonds, telles qu'elles sont décrites dans le [Guide d'administration financière](#), et nul ne devra engager ni autoriser de dépenses à partir du compte de la subvention sans que le détenteur de la subvention ne lui en ait délégué le pouvoir.
- Le cas échéant, le transfert de fonds à un ou à des organismes affiliés ne sera possible que s'il existe déjà une entente officielle et valide avec lesdits organismes affiliés pour l'exercice financier en cours.
- L'établissement demandeur doit en tout temps respecter les exigences en matière de [responsabilisation et mention publique du soutien obtenu](#) pendant la période visée par la subvention.
- L'établissement doit satisfaire à l'ensemble des exigences en matière de responsabilisation, de mention publique du soutien obtenu et de production de rapports à la fin de la période visée par la subvention.



FONDS DE SOUTIEN
À LA RECHERCHE

CONFIRMATION DU DÉTENTEUR DE LA SUBVENTION

Nom du détenteur de la subvention : (président, recteur, directeur ou représentant autorisé de l'établissement) : Guy Laforest Date : 30 mai 2019

Remarque : le fait de saisir dans le présent formulaire le nom du détenteur de la subvention et la date tient lieu de signature du détenteur de la subvention et confirme son acceptation des modalités décrites ci-dessus.

**SECTION C: EXIGENCES EN MATIÈRE DE RESPONSABILISATION ET MENTION
PUBLIQUE DU SOUTIEN OBTENU**

- Les établissements demandeurs admissibles à une subvention **d'une valeur de 25 000 \$ ou plus** versée dans le cadre du Fonds de soutien à la recherche doivent satisfaire aux exigences du Fonds en matière de [responsabilisation et mention publique du soutien obtenu](#). Veuillez saisir, dans le tableau ci-dessous, le lien menant à la page Web de l'établissement demandeur montrant que sont remplies les exigences du Fonds de soutien à la recherche en matière de responsabilisation et mention publique du soutien obtenu.

Exigences en matière de responsabilisation et mention publique du soutien obtenu	Lien vers la page Web de l'établissement demandeur
http://enap.ca/enap/3235/Reddition_de_comptes.enap	http://enap.ca/enap/3235/Reddition_de_comptes.enap
Objectifs de rendement de l'établissement <i>(uniquement pour les subventions de 530 000 \$ ou plus versées par le Fonds de soutien à la recherche)</i>	

- Veuillez fournir un aperçu de la [stratégie de communication](#) établie par l'établissement par rapport au Fonds de soutien à la recherche. Il est à noter qu'à la fin de la période visée par la subvention, les établissements doivent décrire, dans leur [rapport sur les résultats](#), comment ils ont mis à exécution leur stratégie de communication en lien avec le Fonds de soutien à la recherche.

Stratégie de communication en lien avec le Fonds de soutien à la recherche
<p>En matière de stratégie de communication, celle-ci prend la forme suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mention du programme au bas de la signature électronique des employés dont le salaire (en totalité ou en partie) provient du FSR. Les échanges courriels font ainsi état de l'appui émanant du FSR à l'ENAP; 2. Lorsque des projets financés par le CRSH ou les IRSC sont obtenus et/ou bénéficient du soutien de personnes dont le salaire (en totalité ou en partie) provient du FSR, l'annonce publique effectuée par notre Service des communications mentionne cette contribution indirecte mais essentielle du FSR; 3. Annonce officielle de la subvention FSR est enfin publiée sur le site web de l'ENAP (une annonce officielle par versement – deux annonces maximum).



FONDS DE SOUTIEN
À LA RECHERCHE

SECTION D: AUCUN ORGANISME AFFILIÉ

- Veuillez **cocher** ci-dessous les cases qui s'appliquent **si votre établissement ne compte aucun organisme du secteur de la santé affilié ni aucun autre organisme affilié.**

X	Aucun centre hospitalier ni aucun institut de recherche en santé affilié
X	Aucun autre organisme affilié

SECTION E: CENTRES HOSPITALIERS OU INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ AFFILIÉS

- Indiquez, dans le tableau ci-dessous, tous les centres hospitaliers de recherche et les instituts de recherche en santé affiliés. Ajoutez le nombre de lignes nécessaire au tableau pour énumérer tous les organismes affiliés.
- Selon les modalités du Fonds, l'établissement doit avoir négocié des [ententes officielles et valides](#) avec **TOUS** les centres hospitaliers de recherche et les instituts de recherche en santé affiliés pour l'année visée par la subvention, que les fonds reçus soient partagés ou non avec l'organisme affilié. Confirmez, en cochant la case correspondante, qu'une entente valide a bel et bien été signée avec chacun de ces organismes affiliés ou qu'une entente valide sera conclue avant tout transfert de fonds (le cas échéant). On pourrait demander en tout temps aux établissements de fournir un exemplaire de ces ententes au Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements.
- Si l'établissement demandeur n'est affilié à aucun centre hospitalier ni aucun institut de recherche en santé, cochez la case à la section D ci-dessus.

<u>Centre hospitalier ou institut de recherche en santé affilié</u>		Entente valide déjà conclue pour l'année visée par la subvention	Une entente sera conclue avant le transfert des fonds
1.	Saisir ici le nom des organismes du secteur de la santé affiliés (un seul nom par ligne)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.	Ajoutez le nombre de lignes nécessaire pour énumérer tous les organismes affiliés (servez-vous de la	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



FONDS DE SOUTIEN
À LA RECHERCHE

	touche Tabulation ou de la fonction couper-coller)		
--	--	--	--

SECTION F: AUTRES ORGANISMES AFFILIÉS

- Indiquez le nom de **TOUS** les autres organismes affiliés à l'établissement demandeur qui satisfont à la définition que donne le Fonds d'un [organisme affilié](#) (à l'exclusion des établissements de recherche du secteur de la santé énumérés ci-dessus). Ajoutez le nombre de lignes nécessaire au tableau pour énumérer **tous** les organismes affiliés, quel que soit le type d'affiliation. **Ne saisir qu'un seul nom d'organisme par ligne.** Si l'établissement n'a aucun autre organisme affilié, cochez la case à la section D ci-dessus.

Autres organismes affiliés	
1.	Saisir ici le nom des autres organismes affiliés (un seul nom par ligne)
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	Ajoutez le nombre de lignes nécessaire pour énumérer tous les organismes affiliés (servez-vous de la touche Tabulation ou de la fonction couper-coller)